

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Vérette, abbé Blanchard, Encelain, Josse, de Villermont, Renaud, Cherpin et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Correspondance. — M. Eugène Varin, membre correspondant, envoie une vue du château d'Armentières qu'il a gravée il y a deux ans ; il met la planche à la disposition de la Société pour en faire tirer le nombre d'exemplaires qui lui conviendra. Suivant les intentions de l'assemblée, le Secrétaire est chargé de faire savoir à M. Varin que sa proposition si gracieuse est acceptée et que la Société fera tirer 250 exemplaires destinés aux Annales de 1884. — M. Delteil adresse deux notes : l'une sur la maison La Fontaine, l'autre sur le Concours pour le prix de Beauvais, octobre 1885, il en est rendu compte plus loin.

Liste des ouvrages reçus depuis le 1^{er} octobre :

- 1^o *Romania*, n^o 54, avril 1885 ;
- 2^o *Annales du Musée Guimet*, tome VIII ;

- 3° *Revue de l'Histoire des religions*, 6^e année, tomes XI et XII ;
- 4° *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome XIV (2^e série) ;
- 5° *Mémoires de la Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche*, 6^e volume ;
- 6° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ardèche*, tome II, 1884 ;
- 7° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, tome XL ;
- 8° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 5^e volume, 6^e livraison ;
- 9° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n^o 124 ;
- 10° *Société académique de Chauny*, n^o 14 ;
- 11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n^o 3 ;
- 12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 135^e livraison ;
- 13° *Revue africaine*, n^o 172 ;
- 14° Plusieurs gravures de grande dimension et neuf albums de vues du château d'Heidelberg et bords du Rhin, d'après les dessins de M. Ch. de Graimberg, donnés par M. de Graimberg, membre correspondant. — Au nom de la Société, le Secrétaire a remercié le généreux donateur.

M. Delteil, dans une critique spirituelle et humoristique, rapproche l'état de la maison La Fontaine quand, pour la première fois, en 1846, alors qu'il faisait sa rhétorique, il lui a été donné de voir le berceau de l'immortel fabuliste, avec celui qu'une restauration moderne — il ne dit pas intelligente — lui a infligé il y a deux ans. Il déplore la disparition de la lourde porte de bois, il déplore surtout son remplacement par une grille du plus prosaïque effet. Il se demande ce que veulent bien dire les deux lettres J. F. que porte l'écusson supérieur, il se refuse à les interpréter. La Société consultée décide le dépôt aux archives de cette note ainsi que de celle, du même auteur, sur le concours de Beauvais en 1885, où M. Delteil, après avoir donné son approbation au choix du jury, choix qui s'est porté sur le travail de M. Mazerolle *les Saisons*, étudie le mérite de la composition de M. Delattre : *Les deux Pigeons*. Au dire de notre collègue, La Fontaine a trouvé dans l'interprétation de ce chef-d'œuvre un artiste digne de son talent.

L'Hôtel-Dieu de Nogent-l'Artaud, par M. CORLIEU. — Comme beaucoup de petites localités, Nogent possédait une Maladrerie ou Hôtel-Dieu ayant pour but de venir en aide aux indigents, si nombreux alors. La plupart de ces établissements étaient dus à la générosité des seigneurs ou à des largesses royales.

La fondation de cet Hôtel-Dieu remonte au 1^{er} mai 1311, douze ans après la fondation de l'abbaye ; elle est due à Étienne Pinagot et à sa femme Isabelle. Dès l'année 1482, la maison commence à posséder des propriétés rurales ; elle acquiert, le 5 octobre 1590, au Mesnil-Haut, le bois qui porte encore le nom de Bois de l'Hôtel-Dieu. L'inventaire de 1740 relate des biens à Nogent, à Romeny, à Citry, etc., sans compter trois contrats de rentes assignées sur le clergé ; le revenu s'élevait à plus de 500 livres.

L'Hôtel-Dieu était régi par des administrateurs agréés par les principaux habitants. Quand Louis XIV, par l'édit du 21 janvier 1695, décida la suppression d'un grand nombre de maladreries et leur réunion à un hôpital général, Nogent qui n'était pas de fondation royale ou seigneuriale, échappa à cette mesure. — Après une vente des bâtiments, faite le 15 février 1717, à François Poisson, la commune constitua une Charité administrée actuellement par le Bureau de bienfaisance et dont le revenu s'élève à peu près à 1,200 francs. Cette étude, qui doit faire partie de l'histoire de Nogent, est renvoyée à la Commission des Annales.

M. l'abbé Blanchard, curé de Nogent-l'Artaud, met sous les yeux de ses collègues un scramasaxe, nouvelle trouvaille faite dans l'ancien cimetière, au lieu dit la Sablière. Cette arme gallo-romaine est mieux conservée que la plupart de celles que l'on rencontre généralement ; elle mesure 0^m 50 et a cela d'intéressant qu'une partie du fourreau (vagina) est adhérente à la lance, que le dos y est à deux rainures, ce qui est la caractéristique d'une arme de choix. La Société prie M. l'abbé Blanchard de vouloir bien adresser ses sincères

remerciements à M. Lefèvre, propriétaire de la Sablière, qui se fait un plaisir de lui soumettre les objets curieux que les ouvriers ramènent au jour.

La séance est levée à quatre heures et demie.

